

A. Division.

Paris, le 8. Avril 1811.

254

1^r. Bureau

de la Comptabilité générale

Réponse à la
Lettre du 2 Mars.

Enregistrement
à l'arrivée, N.º 10
au départ, N.º 1

Le Ministre de l'Intérieur,
Comte de l'Empire,

A Monsieur Le Chief Directeur
de l'Académie française des beaux arts
à Rome

N.º 432 votre

Monsieur J'ai reçu votre lettre du 2 mars dernier par la quelle vous me faites part de vos craintes sur l'exécution du payement des sommes qu'on est dans l'usage de verser chaque mois à votre disposition pour les dépenses de l'École des beaux arts.

Ces Craintes doivent aujourd'hui cesser, Monsieur, au moyen des dispositions que j'ai faites pour assurer le service de l'Académie des beaux arts.

Vous avez sans doute déjà reçu les mois de février et Mars et vous ne tarderez pas à toucher celui de Janvier dont le payement a été retardé parce qu'on ignorait alors que le service du Trésor Impérial fut organisé dans les États romains; Enfin l'ordonnance d'avril vous parviendra sous peu, et la précaution que j'ai prise se vous faire ordonner toujours un mois à l'avance vous mettra dans le cas de subvenir à toutes les dépenses de l'École sans recourir à des avances.

Le Trésor Impérial ayant ses Trésoriers dans le Département de Rome, l'intermédiaire des Banquiers vous deviendra désormais

inutile, mes ordonnances y suivront la même marche que dans
les autres Départemens de l'Empire c'est à dire que
vous toucherez sur les mandats de M. Le Préfet.

J'ai l'honneur de vous saluer

Murat

—